

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Session criminelle : 30 ans pour le meurtrier de sa patronne à Port-Gentil

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

Le meurtre de Marie-Louise Omanda par son gardien, le nommé Adama Marr, est le premier dossier débattu, le 15 mars dernier, à l'ouverture des travaux de la session criminelle de Port-Gentil. Un crime pour lequel il a été condamné à 30 ans de prison, alors que le ministère public a requis la réclusion criminelle à perpétuité. Les faits. Le 1er juin 2020, Marie-Louise Omanda décide de licencier son employé qui s'était illustré par de multiples vols, trois mois seulement après avoir été engagé. Ce jour-là, vers 11 heures, Adama Marr perçoit son salaire. La responsable lui donne tout de même le temps de faire ses bagages et de quitter les lieux tranquillement, le lendemain. D'autant qu'il occupait un petit logement d'astreinte dans la concession. Dans la nuit du 1er au 2 juin, Adama Marr se rend dans la chambre de la dame pour présenter des excuses car, selon ses dires, il ne voulait pas perdre son emploi. Devant la barre des assises de la session criminelle, l'Ouest-Africain confie que sa patronne l'a tenu au collet, et que c'est en se dégageant de cette prise que Marie-Louise Omanda est tombée. La tête de cette dernière ayant percuté le bord du chevet de son lit. Le 2 juin, vers 6 heures, la dame de ménage se rend à son lieu de travail. Au salon, elle constate que les effets sont sens dessus dessous et que la climatisation de la chambre de sa patronne est encore en marche. Inquiète, elle se dirige vers la pièce et découvre avec stupéfaction le corps inerte de sa patronne allongé à même le sol. Le voisinage est mis au courant, et l'antenne de la Police judiciaire (PJ) saisie à son tour. Adama Marr quitte entre-temps les lieux, en escaladant la barrière, emportant bijoux, montres et autres téléphones portables. À l'arrivée des agents sur les lieux, le médecin qui les accompagne constate le décès de Marie-Louise Omanda, dont le corps présente plusieurs ecchymoses, au visage,

au bras, au cou et sur la poitrine. Tenant le siège du ministère public, le procureur général, Édith Christiane Mvou-Loubamono épouse Mbangangoye, relève que l'accusé a parfaitement prémédité son crime. Aussi suggère-t-elle que le crime de meurtre initialement retenu à son encontre soit requalifié en crime d'assassinat prévu et puni par les dispositions des articles 351 et 354 du Code pénal. Avant de requérir à l'encontre d'Adama Marr la réclusion criminelle à perpétuité. Et ce, en application stricte des articles susmentionnés. Commis dans le cadre de la défense de l'accusé, Me Dominique O'ngonwou n'a pas su plaider autrement que coupable. Non sans solliciter la requalification du crime de meurtre en coups portés volontairement sans intention de donner la mort, mais qui l'ont malheureusement occasionnée. En répression, Adama Marr a plutôt été déclaré coupable de crime de meurtre et vol aggravé. Tout en écopant d'une peine de 30 ans de réclusion criminelle, assortie d'une interdiction de séjour définitive au Gabon une fois sa peine purgée.



Adama Marr à la barre.

Mouila : les braqueurs emportent plus de 13 millions

F.N
Mouila/Gabon

DEUX individus non encore identifiés, munis d'une arme à feu, ont dernièrement braqué un couple d'opérateurs économiques, à Bavanga, un quartier du 2e arrondissement de la commune de Mouila. Selon une source proche du dossier, les bandits ont brusquement débarqué au domicile du couple en question, situé à la sortie de la ville, sur la route de Fougamou. D'emblée, ils ont violemment maîtrisé et bâillonné la femme, qui a tenté en vain de joindre son mari quelques instants avant l'intrusion des malfrats dans la maison. Les visiteurs auraient mis la main sur

13 millions 2 cent mille francs. Et lorsque le maître des lieux arrive finalement, il est aussi pris à partie par les deux voyous. Lesquels vont ensuite prendre la poudre d'escampette, échappant de justesse aux badauds qui se sont mis à leurs trousses. C'est d'ailleurs grâce l'arme à feu en leur possession – car ils ont tiré un coup de sommation en l'air –, que les gangsters ont réussi à semer leurs poursuivants, pour se fondre promptement dans la plaine. Alertés à leur tour, les tactiques mises en place par les éléments des forces de défense et de sécurité sont demeurées inefficaces, jusqu'à ce jour. Au regard de ce qui précède, l'opinion publique molvilloise s'interroge sur la qualité de ces braqueurs



Photo: Felicien Ndonga

La zone dans laquelle le forfait a été perpétré.

armés, qui se sont permis d'opérer en plein jour sans scrupule. Les services compétents en charge des investigations ont du pain sur la planche, d'autant qu'aucun indice ne semble les mettre, pour l'instant, sur les traces de ces individus. Lesquels

ont pourtant agi à visage découvert, sans cagoules ni bavettes. Les seuls renseignements génériques à leur sujet font état de ce que les deux indécents ne seraient pas originaires de Mouila. Mais aussi que l'un est brun et que l'autre noir.